Antoine Pessonneaux

prêtre de l'Oratoire

(Vienne 1789..)

mort en 1855

UN COUPLET DE LA MARSEILLAISE.

Puisque tout le monde, à des points de vue bien divers, parle de la *Marseillaise*, faisons comme tout le monde en déplorant que ce chant patriotique ait été abaissé, avili, ensanglanté dans nos heures révolutionnaires.

On sait généralement assez peu que Rouget de l'Isle n'est point l'unique auteur de cet hymne national. Il eut un collaborateur... oh ! pour un seul couplet, c'est vrai, mais qui est certainement un des meilleurs.

Cette collaboration est due à un de mes compatriotes, un Dauphinois bien oublié aujourd'hui, dont la *Revue du Dauphiné* a dernièrement ressuscité l'histoire.

Le 14 juillet 1792, on célébrait à Vienne (Isère) la fête de la Fédération : grand émoi, grand enthousiasme. Les Marseillais, traversant la France, se rendaient à Paris ; ils s'y trouvèrent le 10 août, lors de la prise des Tuileries.

Un professeur de rhétorique, très-jeune abbé attaché au collége de Vienne, eut, en les voyant, l'inspiration de donner en composition à ses élèves un couplet patriotique à l'usage de la jeunesse ou de l'enfance. C'était encore l'époque des illusions ! Le lendemain, au milieu des bravos frénétiques, le départ des Marseillais fut accompagné du chant de la nouvelle strophe de la jeunesse viennoise, laquelle déclara loyalement que le couplet des « Enfants » était l'œuvre du professeur, l'abbé Antoine Pessonneaux.

Pauvre abbé Pessonneaux, s'il avait prévu l'avenir !...

Les Marseillais firent leur entrée à Paris ; l'hymne de Rouget de l'Isle prit leur nom, et le chant populaire commença le tour du monde.

Un soir de l'hiver 1792, il y avait à l'Opéra une représntation extraordinaire; la salle était comble, on voyait dans les loges un grand nombre de membres de la Convention.

Suivant l'usage quotidien, le public réclamait la *Marseillaise,* qui présidait aux enrôlements et poussait la jeunesse aux frontières.

Les artistes disaient les paroles du chant fiévreux, et la salle, debout, répétait le refrain. On venait de dire le dernier couplet : la salle se taisait, recueillie.

Tout à coup, de fraîches voix d'enfants entonnent la strophe inédite :

> Nous entrerons dans la carrière
> Quand nos aînés n'y seront plus;
> Nous y trouverons leur poussière
> Et la trace de leurs vertus.
> Bien moins jaloux de leur survivre
> Que de partager leur cercueil,
> Nous aurons le sublime orgueil
> De les venger ou de les suivre.

Les applaudissements redoublent, la surprise est immense, l'enthousiasme indescriptible. L'auteur ?... Quel est l'auteur ?... Un membre de la Convention se lève, et annonce que la strophe est l'œuvre d'un Dauphinois, Antoine Pessonneaux, professeur au collége de Vienne.

Les évènements marchèrent et marchèrent vite.

A quelque temps de là, sur un autre théâtre; devant les plus sinistres personnages, se déroulait un drame lugubre.

C'était à Lyon, en plein tribunal révolutionnaire, ou, pour être plus exact, devant la « Commission de justice populaire. »

Dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, ressemsemblant à une chapelle funèbre, éclairée par une lumière douteuse, autour d'une table couverte d'un tapis noir comme d'un drap mortuaire, sept juges étaient assis, le président au milieu. Ils portaient à leur cou une petite hache en argent, terrible emblême de leurs attributions.

« De l'autre côté de la table, dit Baleydier, dans son *Histoire militaire et politique du peuple de Lyon*, on voyait un escabeau sur lequel l'accuse devait s'asseoir pour répondre aux demandes de l'accusateur public.

» Derrière l'accuse, un rang de soldats armés ; le geôlier attendait sur le dernier plan le signe qui décidait du sort des prévenus... La main des juges étendue ouverte sur le tapis noir désignait l'élargissement. La main se portant au front désignait la fusillade : elle envoyait à la guillotine en touchant la hache d'argent. Les interrogatoires étaient forts courts, pour la forme seulement, le sort des prévenus étant connu d'avance. »

Les accusés, sans distinction d'âge, ni de condition, se succédaient devant cette juridiction expéditive, et les exécutions se faisaient ensuite, au milieu de cris d'angoisse et de désespoir, dominés eux-mêmes par d'autres cris de « *Vive la République* ! » et les accents frénétiques de la *Marseillaise !*

Un citoyen venait d'être traîné devant ce tribunal ; la figure pâle, le front calme, il semblait regarder la mort venir à lui.

Le patriotisme ne lui faisait pas défaut : il en avait donné des preuves. Mais son crime n'en était pas moins irrémissible : il était prêtre.

A la question du président : « Qui es-tu ? » l'accusé se redressa et répondit fièrement :

— Je suis l'abbé Pessonneaux, auteur du dernier couplet de la *Marseillaise.*

Il y eut une émotion dans la salle. Les soldats s'agitèrent ; le geôlier se pencha pour mieux voir. Un trait de lumière éclaira les juges. Un revirement se fit dans leurs sanglants projets... Ils étendirent la main ouverte sur le drap noir !...

Sans saluer et sans remercier, le prêtre acquitté se retira lentement.

Quarante ans plus tard, en des temps plus calmes, après avoir tour à tour électrisé nos soldats sur les champs de bataille, et s'être vue profanée par la populace sur la place des exécutions, la *Marseillaise* reçut une récompense.

Rouget de l'Isle — qui, proscrit, fuyant, poursuivi par l'élan qu'il avait donné, avait entendn résonner à ses oreilles, comme une menace de mort, son propre chant, reçut du gouvernement de Juillet une pension de 1,200 francs.

En apprenant cette nouvelle, un vieillard, retiré du monde dans un coin du Dauphiné, dit à ses amis d'un air songeur :

— Et moi aussi, je suis de compte à demi avec l'auteur de la *Marseillaise*, qui songe à m'offrir une part de cette pension ?

Puis un souvenir désillusioné se peignit une minute sur sa grande et noble figure remarquable par une majestueuse tristessse. Et l'on n'entendit jamais plus, jusqu'au 9 mars 1835, jour où il mourut, l'abbé Pessonneaux rappeler le délire patriotique de sa jeunesse.

(*Figaro*.(Claire DE CHANDENEUX.